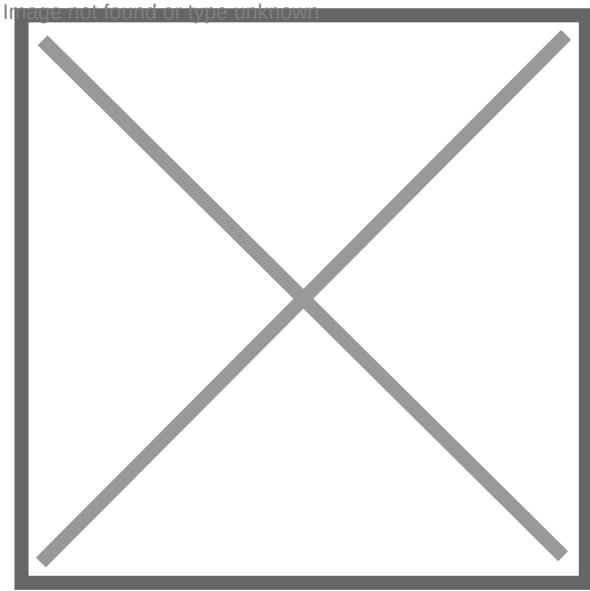




Litiges de paiement et montage avec un artisan

Par **tweeny**, le **23/07/2010** à **19:14**

Bonjour,rrnrnNous avons acheté un chalet en bois avec bûcher à la foire de Bordeaux, à des professionnels marque "xx", qui livrent et montent. Un accord a été fait en faisant 2 chèques (le premier en acompte et le deuxième à la livraison). Un premier rdv a été fixé pour la livraison et un autre pour le montage. Pour celui-ci était prévu 2 jours consécutifs, sauf qu'à l'arrivée il n'y en avait plus qu'un. A la fin de la journée, nous constatons avec le monteur (qui est aussi le vendeur) pleins de défauts : clous qui dépassent, bois fissurés ou manquant.... et il nous informe qu'au prochain rdv tout sera impeccable. Entre temps, le deuxième chèque a été prélevé comme indiqué mais nous n'avons pas de facture et donc nous sommes en faute avec la banque avec laquelle nous avons un crédit travaux avec déblocage sur facture ! Le deuxième jour, bien plus tard, c'est un sous-traitant qui fini, qui ne peut rattraper les erreurs et qui en fait aussi. Il manque du matériel prévu sur la présentation du chalet, les finitions sont mal faites, les clous sont toujours là ! Bref, le matériel manquant prévu n'étant pas livré, le deuxième chèque ne devait pas être encaissé et le résultat n'est pas celui indiqué sur le catalogue ! Nous avons donc pris des photos et leur avons fait un courrier avec A/R.rrnrnEst-il légal d'encaisser le deuxième chèque à la livraison, et non à la fin de pose ?rrnrnAprès crise téléphonique, il doit revenir, comme par magie, et à plusieurs pour rectifier et finir le chalet. Que doit-on faire ?rrnrnDans l'attente, merci.

Par **Pierre33**, le **11/08/2011** à **20:29**

je viens de me faire escroquer par XX, peut on en discuter ensemble par email?

Par **phil20**, le **15/08/2011** à **14:13**

Bonjour, Dans l'immédiat votre problème est que votre VENDEUR a encaissé un chèque plus tôt qu'il aurait dû le faire. Vous ne pouvez légalement rien entreprendre du fait que vous avez émis un chèque (donc remis au créancier, ici le vendeur) et dès lors, ce chèque est réputé à être encaissé quel que soit le moment. Votre tort est que vous auriez dû remettre ce chèque comme il était dit ou indiqué sur votre bon de commande et pas avant. Par ailleurs, je vous suggère vivement de réclamer la facture de votre chalet pour les éventuelles GARANTIES à valoir en cas de défauts de montage ou de vice caché. Bien à Vous, Phil20

Par **gégé**, le **24/08/2011** à **10:57**

Bonjour, Je suis en train de me faire escroquer par X, Cde du 05/05/2011 délais 4/6 semaines ! des coups de téléphone, des mails...et des renvois vers DEPOT x. Je soupçonne M. Y le gérant, d'être aux commandes clients ainsi qu'au depot... et je viens de lire au montage...3 en 1. Par contre l'acompte est encaissé le jour même. J'ai fait un mail à CHALET ZZ leur fournisseur. Si ce Monsieur est en margoulin je déposerai plainte. Si d'autres personnes se sont fait avoir; nous pourrions déposer ensemble. merci pour vos réponses

Par **romeo40**, le **29/08/2011** à **12:30**

Bonjour, je viens de tomber sur votre message gégé. Je suis très surpris d'apprendre les déboires que vous avez eu avec cette société. Je leur ai commandé un chalet bois de 50 m2, qui m'a été livrée 8 semaines plus tard. A part une fenêtre de pétée à l'arrivée, qui m'a été remplacée depuis, je suis plutôt satisfait de leur travail. Et j'étais bien content d'avoir pris le montage en option ! Peut être n'avez vous pas eu de chance, c'est souvent ce qui arrive dans ces périodes d'été. Quant à moi, j'ai déjà envoyé mon beau-frère pour un garage.

Par **Tisuisse**, le **14/09/2011** à **16:39**

Bonjour gege, Je vous rappelle que, selon la charte du forum, charte dont vous avez accepté les termes et clauses, vous ne pouvez, en aucune façon, donner de nom, d'adresse, téléphone, e-mail etc. de toute personne ou entreprise avec qui vous avez un différent car le problème que vous rencontrez n'est pas forcément celui des autres et là où vous avez, à juste titre ou non (ce n'est pas à nous d'en juger) d'autres seront satisfaits et, de ça, vous ne le savez pas. Un tel message pourrait se retourner contre vous donc restez courtois et prudent. En conséquence, les coordonnées pouvant permettre d'identifier votre interlocuteur ont été supprimées et nous sommes désolés d'avoir dû le faire. Merci d'avance.